



VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 mai 2017

098-17.04

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 8 mai 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 29 oui / ☐ non / ☐ abstention

D'approuver les comptes 2016 de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :
Cédric VINCENT



VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 mai 2017

096-17.04

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 8 mai 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

à l'unanimité, soit par 29 oui / ☐ non / ☐ abstentions

D'approuver les comptes 2016 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal

Le Président :

Cédric VINCENT





VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 mai 2017

097-17.04

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport d'activité de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 8 mai 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 29 oui / ☐ non / ☐ abstentions

D'approuver le rapport d'activité 2016 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal

Le Président :

Cédric VINCENT





VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 mai 2017

102-17.05

Vu le compte administratif pour l'exercice 2016 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2016 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

Vu les rapports de la commission des finances et du logement, séances des 10 avril et 8 mai 2017,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par **31** oui / **0** non / **0** abstentions

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016,
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant de Fr. 111'646'270.20 aux charges et de Fr. 113'286'212.49 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 1'639'942.29,
3. D'approuver le compte d'investissement 2016 du patrimoine administratif pour un montant de Fr. 35'854'200.98 aux dépenses et de Fr. 1'920'088.13 aux recettes. Les investissements nets du patrimoine administratif s'élevant à Fr. 33'934'112.85,

4. D'approuver le compte d'investissement 2016 du patrimoine financier pour un montant de Fr. 6'498'153.17 aux dépenses et Fr. 867'000.- aux recettes. Les investissements nets du patrimoine financier s'élevant à Fr. 5'631'153.17,
5. Les investissements nets totaux s'élèvent ainsi à Fr. 39'565'266.02,
6. D'approuver le financement des investissements nets du patrimoine administratif de Fr. 33'934'112.85 par l'autofinancement à raison de Fr. 18'210'661.-, soit la somme de Fr. 16'570'718.71 représentant les amortissements du patrimoine administratif inscrits au compte de fonctionnement plus l'excédent de revenus de Fr. 1'639'942.29; l'insuffisance de financement du patrimoine administratif s'élève ainsi à Fr. 15'723'451.85,
7. D'approuver l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine financier qui s'élève à Fr. 5'631'153.17,
8. L'insuffisance de financement total s'élève donc à Fr. 21'354'605.02 et diminuée des autres positions bilanciellées de Fr. 7'354'605.02 représente l'augmentation de la dette communale de Fr. 14'000'000.- au 31 décembre 2016,
9. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 1'639'942.29 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016,
10. D'approuver le compte de bilan au 31 décembre 2016, totalisant à l'actif un montant de Fr. 474'702'837.44 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	214'743'311.63
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	259'959'525.81

Total de l'actif	<u>474'702'837.44</u>
-------------------------	------------------------------

et au passif un montant de Fr. 474'702'837.44 qui se compose de

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	15'386'719.43
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	150'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	359'573.70
- Provisions (nature 24)	42'187'436.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	30'379'179.71
- Fortune nette (nature 29)	236'389'928.60

Total du passif	<u>474'702'837.44</u>
------------------------	------------------------------

Engagement hors bilan :

- Cautionnement simple de la commune à la Banque Cantonale de Genève pour le prêt contracté par la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées pour la construction de l'EMS Les Mouilles, soit Fr. 22'000'000.- (engagé à hauteur de Fr. 10'000'000.-, correspondant au montant hypothécaire encore ouvert dans leurs livres).
- Garantie de la commune pour les engagements de prévoyance de la Caisse de Prévoyance Interne (CPI) "Ville de Genève et autres communes genevoises", proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assurés actifs et pensionnés et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, al. 3, lettres c et d des statuts de la CAP.
- La Commune garantit, solidairement avec les communes de Bernex, Confignon et Onex, et au prorata de leur population, les engagements de prévoyance de la CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises" dus au personnel assuré actif et pensionné du Groupement intercommunal AFJ-Rhône-Sud, prévus à l'article 5, al. 3, lettres c et d des statuts de la CAP.
- La Commune garantit, solidairement avec la commune de Plan-les-Ouates, les engagements de prévoyance de la CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises" dus aux assurés actifs et pensionnés du Groupement intercommunal Le Sapay, et les engagements qui les concernent, prévus à l'article 5, alinéa 3, lettres c et d des statuts de CAP Prévoyance.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :
Cédric VINCENT





VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 mai 2017

103-17.05

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport des commentaires sur les écarts pour les crédits supplémentaires 2016 intégré au rapport financier 2016,

Vu le rapport de la commission des finances et du logement, séances des 10 avril et 8 mai 2017,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 31 oui / ☐ non / ☐ abstentions

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires pour le compte de fonctionnement de l'exercice 2016, par fonctions et natures, selon le rapport annexé, pour un total de Fr. 2'111'560.86
2. Les crédits supplémentaires sont couverts par Fr. 8'533'894.66 d'économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal

Le Président :

Cédric VINCENT





VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 mai 2017

095-17.04

Vu la mise en œuvre du plan localisé de quartier N°29758, prévoyant notamment la démolition d'une villa dédiée actuellement aux activités parascolaires de l'école En Sauvy ;

Vu la nécessité de reloger provisoirement les activités parascolaires de l'école En Sauvy avant leur intégration dans les nouveaux bâtiments prévus dans le plan localisé de quartier susmentionné ;

Vu la possibilité de déplacer une partie des pavillons provisoires utilisés lors de la rénovation de l'école des Palettes sur le site du parc En Sauvy et de les mettre provisoirement à disposition des activités parascolaires ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 1^{er} mai 2017 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 8 mai 2017 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 31 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 410'000.— pour le déplacement et l'installation des pavillons provisoires, ainsi que leur démontage et recyclage au terme de l'opération, destinée au relogement des activités parascolaires de l'école En Sauvy,
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 21.503 (2180.504 MCH2),
3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 21.143 (2180.1404 MCH2),
4. d'amortir la somme nette en 5 ans dès 2018 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 21.331 (2180.33004 MCH2),

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Cédric VINCENT

